



Liste des activités

Situation		Certibiocide obligatoire	Commentaires
Achat		Oui Non si produits utilisés exclusivement dans un cycle de transformation / produit	C'est la personne qui réalise l'achat (signataire de la facture) qui doit être titulaire
Vente		Oui Non si produits utilisés exclusivement par le client dans un cycle de transformation / produit	C'est la personne qui réalise la vente qui doit être titulaire
Retrait ou transport d'une commande		Non	
Démarches commerciales sans vente		Non	
UTILISATION	Pour la désinfection des locaux, matériels de stockage et de transport des ordures et des déchets	Oui	
	Pour la désinfection des locaux, matériels de transport, et matériels d'élevage et pédiluves	Oui Non si produits utilisés dans le cadre du « paquet hygiène » *	
	De rodenticides professionnels sur une exploitation agricole hors des champs (c.-à-d. locaux et abords)	Oui dans le cas de l'application par un tiers (prestataire) Non dans le cas de l'application des produits par l'exploitant, pour son propre compte	
	Pour la désinfection des surfaces / locaux et matériel de production de denrées alimentaires pour la consommation humaine ou animale	Non car produits utilisés dans le cadre du « paquet hygiène » *	
	Pour la désinfection de laiterie	Non car visé par le « paquet hygiène »*	
	Pour la lutte contre les moustiques (TP 18)	Oui	

*Le « Paquet Hygiène » concerne la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux